



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal

Saint julien, le 10/11/2025

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

**Vendredi 14 novembre 2025 à 18h30
Salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation secrétaire de séance
2. **Adoption du compte rendu de la séance précédente** en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT
3. **Finances :**
 - a. Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour le budget Principal et le Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement,
 - b. Budget Eau et Assainissement : Adoption de contre-valeurs des nouvelles redevances légales instituées par l'Agence de l'eau,
 - c. Budget Eau et Assainissement : adoption des valeurs des surtaxes pour 2026,
 - d. Décision Modificative n°1 du Budget Principal,
 - e. Modification de la délibération portant délégations du Conseil Municipal au Maire dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - f. Exonérations partielles de loyers pour les locations d'emplacements du Ponton de Saint Julien Plage,
 - g. Autorisation de prise en charge des frais de déplacement du Maire pour représenter la Commune au Congrès 2025 de l'Association des Maires de France,
 - h. Régularisation de décision de prise en charge des frais de déplacement du Maire pour représenter la Commune au Congrès de l'Association des Maires de France pour l'année 2022,

4. **Intercommunalité :** CCPV- Convention de servitude entre la Commune et la CCPV portant sur la DFCI n°Q20,

5. *Échanges et informations divers (Points non délibératifs)*

Merci de me communiquer le cas échéant vos éventuelles sollicitations de sujets d'échange et / ou questionnements en amont de la séance dans des délais permettant leur préparation.

Vous trouverez joints à la présente :

- Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel HUGOU